

## Comité exécutif du 22 mars 2017

---

Procès-verbal de la séance extraordinaire par conférence téléphonique du comité exécutif de la Ville de Saguenay tenue au salon du maire, le 22 mars 2017.

PRÉSENT : M. Claude Tremblay, conseiller.

PRÉSENTS PAR  
TÉLÉPHONE : M. Jean Tremblay, maire, Mme Sylvie Gaudreault, conseillère et M. Jacques Cleary, conseiller.

ABSENT : M. Luc Boivin, conseiller.

ÉGALEMENT  
PRÉSENTS : MM. Jean-François Boivin, directeur général et Jean Croteau, assistant-greffier.

À 10h00, après avoir constaté le quorum, la séance est déclarée ouverte.

### **1. ARNOLD CHEVROLET BUICK GMC CADILLAC INC. – ACQUISITION DE TERRAIN – MODIFICATION DE LA RÉOLUTION VS-CE-2017-75 ; VS-CE-2017-271**

CONSIDÉRANT la résolution VS-CE-2017-75 concernant des transactions avec «Arnold Chevrolet Buick GMC Cadillac inc.»;

CONSIDÉRANT que ladite compagnie demande d'acquérir la partie de terrain de la Ville de Saguenay plutôt que d'obtenir un droit d'usage;

CONSIDÉRANT qu'il est requis d'accepter les promesses d'achat et de vente signées le 20 mars 2017 et de modifier la résolution en ce sens;

À CES CAUSES, il est résolu:

QUE la résolution VS-CE-2017-75 soit modifiée :

➤ En remplaçant le 4<sup>e</sup> paragraphe par le suivant :

«CONSIDÉRANT la volonté des parties de mettre fin à ladite convention et de procéder à l'acquisition par la Ville de Saguenay du lot 2 410 535 du cadastre du Québec et à l'acquisition par «Arnold Chevrolet Buick GMC Cadillac inc.» d'une partie du lot 2 859 638 du cadastre du Québec ;»

➤ En remplaçant le 7<sup>e</sup> paragraphe par le suivant :

«CONSIDÉRANT que le taux unitaire pour le lot 2 859 638 du cadastre du Québec a été fixé à 5,00 \$/pi<sup>2</sup> pour une superficie d'environ 1708,4 m<sup>2</sup> soit un montant de 92 000 \$;»

➤ En remplaçant dans le 8<sup>e</sup> et 15<sup>e</sup> paragraphe, la durée de « 10 ans » par « 20 ans » ;

➤ En remplaçant le 9<sup>e</sup> paragraphe par le suivant :

---

*Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.*

*Date de publication : 30 mars 2017*

## Comité exécutif du 22 mars 2017

---

---

«CONSIDÉRANT les promesses de vente et d'achat signées par les parties le 21 mars 2017 ;»

➤ En remplaçant le 13<sup>e</sup> paragraphe par le suivant :

«QUE la Ville de Saguenay vende à «Arnold Chevrolet Buick GMC Cadillac inc.», 2595, rue Godbout, Saguenay (Jonquière), Qc, G7S 5S9, une partie du lot 2 859 638 du cadastre du Québec, d'une superficie d'environ 1 708,4 m<sup>2</sup> pour un montant de 92 000 \$, plus les taxes si applicables ;».

ET QUE le maire, ou en cas d'absence le maire suppléant et la greffière, ou en cas d'absence l'assistant-greffier, soient autorisés à signer tous les documents requis pour donner plein effet à la présente décision.

Adoptée à l'unanimité.

N'ayant pas d'autres affaires à considérer, la séance est levée à 10h02.

\_\_\_\_\_  
MAIRE

\_\_\_\_\_  
ASSISTANT-GREFFIER

JC/mcd

---

---

*Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.*

*Date de publication : 30 mars 2017*